

209C0206
FR0000121568-FS0078

6 février 2009

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CLUB MEDITERRANEE

(Euronext Paris)

Par courrier du 5 février 2009, la société anonyme de droit luxembourgeois KBL European Private Bankers SA (1) (43 boulevard Royal, L-2955, Luxembourg), a déclaré avoir franchi en baisse, puis en hausse, le 7 janvier 2009, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CLUB MEDITERRANEE et détenir 1 223 201 actions CLUB MEDITERRANEE (2) représentant autant de droits de vote, soit 6,31% du capital et 6,15% des droits de vote de cette société (3).

Ces franchissements de seuils résultent d'une cession et d'un rachat immédiat de 1 223 201 actions CLUB MEDITERRANEE.

(1) Détenue à 99,9% par la société anonyme de droit belge KBC Groupe SA.

(2) Les actions sont détenues pour compte propre.

(3) Sur la base d'un capital composé de 19 377 905 actions représentant 19 875 736 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.